



BUREAU DE L'OBSERVATEUR PERMANENT
DE LA SUISSE AUPRÈS DES NATIONS UNIES

NEW YORK, N.Y. 10017, le 2 oct. 1975
757 Third Avenue, 21st Floor
Tél.: 421-1480

Réf.: 332.0 - BR/tm
370.1.Espagne

CONFIDENTIELLE

Au Secrétaire général du
Département politique fédéral

3003 B e r n e

"Sprachregelung"
Espagne

an						a/a
Datum	9					29.5
Visa						R
EDA	29. Mai 1980					
Ref.	p.B.15.21.E.					

Monsieur le Secrétaire général

Comme je l'ai fait dans mon message rapide du 30 septembre, je voudrais encore une fois vous remercier de l'envoi de la dernière "Sprachregelung" concernant l'attitude prise par le Conseil fédéral à l'endroit de l'Espagne. Je trouve en effet extrêmement utile, voire indispensable, pour un poste comme New York qui est particulièrement exposé aux questions, aux remarques, aux appréciations des représentants des Etats membres de savoir très rapidement ce qu'a fait "Berne", ce que pense "Berne" sur certains problèmes d'actualité, le pourquoi d'une attitude ou d'une action diplomatique.

La "Sprachregelung" sur l'Espagne est donc venue à point nommé. Elle m'a été utile. Toutefois, dans l'espoir que vous pouvez utiliser ce qui va suivre non seulement comme un encouragement à continuer cette pratique mais également comme un essai d'en améliorer un aspect, je me permets de faire les



- 2 -

suggestions suivantes en prenant pour exemple précisément le cas de l'Espagne.

Si l'historique des faits qui a conduit aux décisions du Conseil fédéral, notamment celle portant sur le rappel pour consultations de l'Ambassadeur de Suisse à Madrid, est clair, il me semble qu'il manque à cette information un volet qui à New York m'aurait été, ainsi qu'à mes collaborateurs, peut-être le plus utile, à savoir le pourquoi de cette réaction officielle; faut-il la considérer comme un précédent, comment l'expliquer dans la perspective de notre politique étrangère passée. Il ne faut en effet pas perdre de vue que dans un pays comme les Etats-Unis, dans une ville comme New York, dans un milieu comme celui des Nations Unies, on ne sent d'aucune façon la vague d'indignation et de réprobation qui a agité les opinions publiques d'Europe occidentale.

Les réactions aux Nations Unies provenant de pays non-alignés, africains, arabes, d'Amérique latine, sont contradictoires mais se rejoignent sur le fond (avec l'exception du Mexique et de Cuba) pour apprécier avec peu de sympathie les réactions occidentales aux exécutions en Espagne. Les réactions ici sont de deux ordres. On entend chez les Africains et chez les plus engagés des non-alignés la réflexion suivante "Est-ce que la vie de ces cinq terroristes blancs a plus de valeur pour les pays d'Europe occidentale et pour la Suisse que celle des Noirs d'Afrique du Sud, des Iraniens et des Chiliens qui sont souvent passés par les armes sans autre forme de procès ?", "Très peu

- 3 -

d'Etats d'Europe occidentale ont réagi contre ces trois pays comme ils l'ont fait à l'endroit de l'Espagne". Un autre type de réaction de caractère défensif, celui-ci est le suivant "Dans beaucoup de nos pays d'Afrique et d'Asie, il est nécessaire de procéder parfois à des exécutions sommaires, exemple Ethiopie, Guinée équatoriale, Zaïre, Ouganda, Burundi, et nous ne voulons pas qu'en se prévalant du cas espagnol on crée un précédent qui permettrait aux anciennes puissances coloniales de venir mettre leur nez dans nos affaires intérieures". En un mot, les réactions des pays d'Europe occidentale contre l'Espagne ne sont ni comprises, encore moins appréciées, certains nous accusant même d'avoir deux poids et deux mesures.

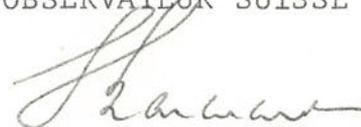
Je voudrais dès lors vous demander s'il vous était encore possible, car la question sera discutée au sein de la Troisième Commission (à la demande de la Suède) quelles sont les motivations de notre attitude, si l'on peut employer par exemple en cette circonstance l'Acte final d'Helsinki, si dans le cas du Chili on peut se fonder sur le fait que nous avons des réfugiés politiques dans notre Ambassade et que celle-ci avait en charge les intérêts étrangers ce qui rendait la présence de l'Ambassadeur obligatoire. En un mot, comment pensez-vous qu'il faut présenter notre attitude et le geste auquel elle a abouti en ne perdant pas de vue que l'on s'adresse ici à une majorité de pays qui sont animés de sentiments que je vous décrirais plus haut, auprès desquels l'Espagne jouit d'un certain prestige, d'une sympathie certaine et qui prêteront désormais une attention particulière à la façon dont nous réagirons à l'avenir à l'endroit de grossières violations des droits de

- 4 -

l'homme dans d'autres pays.

Veillez agréer, Monsieur le Secrétaire général, l'assurance de ma considération distinguée.

L'OBSERVATEUR SUISSE



(S. Marcuard)

Copies à:

- Direction des organisations internationales, DPF
- M. E. Andres, Chef du service information et presse du DPF